

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations Séance du mardi 28 août 2018</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 21 août 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 28 août 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Patrick Falcoz, Maire-Adjoint.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 10</p> <p>Délibération n°D_2018_08_28_04 <i>Monsieur Alain Chamosset ne participe ni au débat ni au vote</i></p>	<p>Etaient présents : M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération portant désaffectation et aliénation d'une portion du chemin rural dit de Pelirin après enquête

Par délibération n°D_2018_03_06_08 en date du 06 mars 2018, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural dit de Pelirin d'une contenance de 67m² situé au lieu-dit Sous Perron en vue de sa cession à la SCI Le Domaine des Tuileries ;

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 28 mai 2018 au samedi 16 juin 2018 inclus.

Une observation a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal, hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 1 abstention, à mains levées, décide :

- * de désaffecter une portion du chemin rural dit de Pelirin, d'une contenance de 67m² en vue de sa cession;
- * de fixer le prix de vente dudit chemin à l'euro symbolique ;
- * de mettre en demeure la SCI Le Domaine des Tuileries d'acquiescer à la portion du chemin rural dit de Pelirin ;
- * d'autoriser M. le Maire Adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 30 août 2018</p> <p>Et de la publication le : 30 août 2018</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 30 août 2018</p> <p>Le Maire-Adjoint,</p> <p>Patrick FALCOZ</p>
--	---

